



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Calendrier de réouverture des foires, expositions, salons et discothèques

Question écrite n° 30923

Texte de la question

Mme Isabelle Valentin attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur le calendrier de réouverture des foires, expositions, salons, discothèques et croisières maritimes internationales. Alors que les restaurants, cafés, cinémas, théâtres ont rouvert en mai et juin 2020, les acteurs de la nuit et de l'événementiel, qui ont été durement touchés par la crise économique, attendent une réouverture rapide de leur activité. Ces acteurs ne comprennent pas pourquoi les stades sont désormais accessibles depuis le 11 juillet 2020, dans la limite de 5 000 personnes, alors que dans le même temps des rassemblements bien plus limités en boîtes de nuit, foires et salons ne sont pas autorisés. De plus, les organisateurs de salons, agences événementielles et gérants de boîtes de nuit ont été surpris de faire l'objet des mêmes règles d'interdiction alors que certains de ces professionnels, tels que les organisateurs de foire, sont d'ores et déjà en mesure de faire respecter un protocole sanitaire strict avec un sens de circulation, comme le font par exemple les magasins qui ont déjà rouvert. C'est pourquoi elle lui demande de préciser le calendrier de réouverture des foires, expositions, salons et discothèques à venir et d'autoriser au plus vite les activités et événements qui sont en mesure de respecter le protocole sanitaire.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Valentin](#)

Circonscription : Haute-Loire (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30923

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : [Économie et finances](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 juillet 2020](#), page 4661

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)